DEPARTEMENT 38 - ISERE

COMMUNE DE SAINTE MARIE DU MONT

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE MARIE DU MONT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Clément BONNET, Maire.

<u>Présents</u>: Clément Bonnet, Susie Pinquet, Déborah Perrin, Frédéric Pelloux, Romain Vincent, Ophélie Ouvrier-Bonnaz

Absents: Laurine Bouchet-Flochet, Maxime Wilquin, Sarah Labbey, Anton Jegou

Mme Susie PINQUET est élue secrétaire.

Fin de séance : 22H30

Approbation du PV de la réunion du CM du 29/10/2024

Délibérations

1-Nombre d'adjoints au Maire

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la démission de Mme Annette ARTIGLIA, 2^{ème} Adjointe. Selon l'article L.2122-15 "La démission du maire ou d'un adjoint est adressée au représentant de l'Etat dans le département. Elle est définitive à partir de son acceptation par le représentant de l'Etat dans le département ou, à défaut de cette acceptation, un mois après un nouvel envoi de la démission constatée par lettre recommandée."

Aussi, par courrier adressé à Monsieur le Préfet, Madame Annette ARTIGLIA a fait part de sa volonté de démissionner de ses fonctions d'adjoint au maire et de ne plus exercer de fonction de conseillère municipale. Sa démission a été acceptée par le Préfet de l'Isère.

Suite à cette démission, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas remplacer Madame Annette ARTIGLIA et de fixer le nombre d'adjoint au Maire à deux.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire de ne pas remplacer Mme Annette ARTIGLIA au poste de 2^{ème}
 Adjoint et fixe à 2 le nombre d'Adjoint au Maire.
 - Le nouvel ordre des Adjoints est le suivant :
- 1. Susie PINQUET, 1^{ère} Adjointe
- 2. Frédéric PELLOUX, 2^{ème} Adjoint

Le tableau du Conseil municipal sera modifié en conséquence.

2-Modalités de financement des travaux de rénovation de la salle polyvalente, transfert de la Mairie et création d'un espace multimodal

Monsieur Le Maire indique à l'assemblée que l'estimatif du nouveau projet pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente a été revu.

Le montant HT du nouveau projet est estimé à : 998 455,63€ euros

M. le Maire sollicite l'assemblée afin d'approuver le nouvel estimatif du nouveau projet, d'effectuer les demandes de subventions auprès de la Préfecture, du département, de la région, de la Communauté de communes Le Grésivaudan, le Leader

Le plan de financement Hors Taxe prévisionnel est le suivant :

Région (dotation)	50 000 €
Département au titre de la dotation territoriale	150 000 €
Département au titre de l'aide à l'aménagement de l'espace public	22 722,75 €
Communauté de communes Le Grésivaudan – fonds de concours	249 613,96 €
DETR	249 613,96 €
LEADER	30 000 €
Total des subventions HT	751 950,55 €
Autofinancement	246 505 ,08 € (24,6%)
Total HT	998 455,63€ €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'estimatif du nouveau projet
- Accepte les modalités de financement des travaux de rénovation de la salle polyvalente
- Charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches afin de constituer tous les dossiers de demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département, de la Communauté de commune Le Grésivaudan et auprès du programme européen de développement rural le Leader.

Il est précisé qu'en cas de non-obtention d'un financement envisagé, l'autofinancement de la commune peut être augmenté.

3-Subvention – Le Grésivaudan – Fonds de concours artisanat et commerce

Vu le règlement de fonds de concours au bénéfice des communes mis en place par la Communauté de communes Le Grésivaudan en matière de projets liés au commerce, à l'artisanat et aux services ;

Vu le projet d'acquisition par la commune de créer un espace multimodal pour favoriser la vente de produits locaux et favoriser les circuits-courts ;

Considérant que la commune est susceptible de bénéficier d'une subvention à hauteur de 25 000 euros € sur l'achat de mobiliers

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la communauté de communes Le Grésivaudan, au titre du Fonds de concours artisanat et commerce.

4-Modification des modalités de rémunération de l'agent recenseur

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 29 octobre 2024, le conseil municipal a décidé la création d'un emploi d'agent recenseur non titulaire à temps non complet pour la période allant de mi-janvier à mi-février 2025 afin de réaliser les opérations du recensement de la population 2025.

Il avait été convenu que l'agent serait payé à raison de :

- 1,71 € par feuille de logement remplie,
- 1,13 € par bulletin individuel rempli.

Or, il s'avère qu'au vu du nombre d'habitants de Sainte Marie du Mont et de la mission que doit remplir l'agent, la rémunération sera insuffisante. Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de revaloriser cette rémunération afin qu'elle soit plus favorable à l'agent recenseur, la rémunération à hauteur de 850 € brut se fera sur un forfait fixe assorti de prime comme suit :

Forfait de rémunération fixe : 800 €

Prime de formation : 50 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De fixer la rémunération de l'agent recenseur comme suit : forfait fixe de 800 € brut et une prime de formation de 50 € brut
- Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de recruter l'agent recenseur.

5-Remboursement des frais Europasat du mois de septembre à Mme Ilona Gentil

Le Maire informe les membres du Conseil que la Mairie devait être raccordée à la fibre en avril 2024. Aussi, l'abonnement Europasat a été résilié.

Cependant, pour des raisons techniques, le raccordement n'a pas pu être effectué.

Une connexion Internet étant indispensable pour travailler à la mairie, Ilona Genty a réglé la facture de septembre d'un montant de 97,33 €, en ligne, avec sa carte bancaire personnelle, directement sur le site d'Europasat pour permettre le rétablissement de la ligne Internet instantanément.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le remboursement des frais avancés par Madame Ilona Genty sur présentation des factures.

6-Atribution d'une prime de fin d'année

M. Le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer une prime de fin d'année correspondant à un 13^{ème} mois à la secrétaire de Mairie, Christelle Balducci.

M. le Maire rappelle que cette prime est déjà attribuée à l'employé communal Christophe Souton.

M le Maire propose d'attribuer une prime aux agents ayant au moins six mois d'ancienneté au 31 décembre. Cette prime sera calculée au prorata du temps rémunéré au cours de l'année. Le calcul s'appuie sur le traitement indiciaire de base du mois de décembre.

Après en avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité l'attribution de la prime.

Divers

Mise en gestion des logements communaux

M Le Maire a reçu l'agence Philippe Immobilier du Touvet. En raison des nombreux départs et afin d'améliorer les suivis des locations, il semble pertinent de mettre en place une gestion locative par un organisme extérieur pour assurer la gestion courante, les états des lieux, la rédaction des baux...etc.

Ligue de protection des oiseaux

Proposition de mettre en place une mare de biodiversité sur une parcelle communale

Départ d'une locataire de la Maison forestière et restitution de la caution

Suite au départ en septembre d'une locataire de la maison forestière au bout de 3 mois, la commune a dû faire intervenir une société de nettoyage, acheter un nouveau meuble de salle de bain et désinfecter l'appartement en raison de la présence de puce de chats. Il a été décidé que la caution de cette locataire ne lui sera pas rendue.

Intervention des scouts

Au mois de juillet une équipe de scouts interviendra pour l'entretien des chemins et des sentiers.

Déneigement de la commune

Afin d'assurer le remplacement de notre employé communal durant ses vacances et pour le relayer en cas de fortes chutes de neige, une convention de déneigement va être signée avec un prestataire de service.

Pour informations, la commune a acheté de nouvelles chaîne pour le tracto ainsi que des piquets à neige.

Vœux du maire et de l'équipe municipale

Dimanche 12 janvier 2025 à 17 heures.